

13. Okt. 37 B

E.34.1.- MC.

Berne, le 12 octobre 1937.

N

Au Département fédéral de Justice et Police,  
Division de la Police,

B e r n e .

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons l'honneur de vous remettre  
--- sous ce pli le rapport présenté par la première Com-  
mission de l'Assemblée au sujet du statut de la fem-  
me.

Ainsi que vous le constaterez, l'Assem-  
blée ne s'est pas dessaisie de cette affaire. La dé-  
légation suisse a fait ce qu'elle a pu pour éliminer  
ce problème de l'ordre du jour des Assemblées futures.  
Elle a plaidé l'incompétence de la Société des Na-  
tions. Son avis n'a pas prévalu. Nous devons en pren-  
dre notre parti et, faisant belle mine à mauvais jeu,  
nous résigner à le voir surgir de nouveau à Genève.

La Grande-Bretagne, qui soutenait, comme  
nous, la thèse de l'incompétence, ne s'est pas obsti-  
née dans la résistance. C'est même elle qui a pris  
l'initiative de l'"étude d'ensemble" dont il est fait  
état dans la résolution, probablement pour gagner du  
temps. Il a été, en effet, généralement admis (voir  
rapport, p. 4, paragraphe 15) "que la question du sta-  
tut de la femme ne peut être utilement discutée plus



13. Okt. 57 B

Berne, le 12 octobre 1957.

B.24.1.1 - MO

avant par la Société tant qu'une étude telle que celle qui est maintenant proposée ne sera pas achevée". Ce ne sera pas, dit-on, avant trois ans. Nous avons donc gagné quelque répit. C'est tout ce qu'on pouvait obtenir, et ce n'est pas à négliger lorsqu'on connaît avec quelle ardeur les organisations féminines internationales soutiennent leur cause à Genève.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

1 annexe.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Dep

St. Molla

13. Okt. 57 B

6

Ainsi que vous le constaterez, l'Assemblée fédérale ne s'est pas occupée de cette affaire. La délégation suisse a fait ce qu'elle a pu pour éliminer ce problème de l'ordre du jour des Assemblées futures. Elle a plaidé l'incompétence de la Société des Nations. Son avis n'a pas prévalu. Nous devons en tirer notre parti et, faisant belle mine à mauvais jeu, nous résigner à la voir surgir de nouveau à Genève. La Grande-Bretagne, qui soutenait, comme nous, la thèse de l'incompétence, ne s'est pas opposée dans la réalité. C'est même elle qui a pris l'initiative de l'"étude d'ensemble" dont il est fait état dans la résolution, probablement pour gagner du temps. Il a été, en effet, généralement admis (voir rapport, p. 4, paragraphe 12) "que la question de statut de la femme ne peut être utilement discutée plus

Q